

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 26 avril 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187394001**

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 \$ (contrat: 12 577 578,93\$ + incidences: 1 163 594,57 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187394001

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 \$ (contrat: 12 577 578,93\$ + incidences: 1 163 594,57 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 4 avril 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 11 avril 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que des démarches avaient été entreprises, dans le cadre de ce projet, à l'initiative du Bureau de l'Ombudsman sans qu'une plainte n'ait été déposée, avec des organismes représentant des personnes à mobilité réduite, afin de bien tenir compte des besoins en matière d'accessibilité universelle.

Ils ont aussi compris que 66 % du montant de ce contrat était sous la charge de l'agglomération et ont signalé au Service qu'il aurait été souhaitable d'explicitier davantage, dans le sommaire décisionnel, la ventilation des coûts entre la Ville et l'agglomération

Les membres ont aussi noté que ce dossier comportait des exigences d'expérience pour les entrepreneurs. La Commission juge que ces clauses d'expérience peuvent être justifiées dans certaines situations, mais qu'il conviendrait de poursuivre la réflexion sur l'utilisation efficace de telles clauses, notamment en ce qui a trait à leur effet restrictif sur le marché. Elle est d'avis que le Service devrait réfléchir à cette question en perspective de la troisième phase de ce projet.

Pour une des membres de la Commission, Mme Paola Hawa, il était impossible de constater la conformité pour diverses raisons, notamment la durée de la période de l'appel d'offres qu'elle jugeait trop courte dans les circonstances. En raison de son inconfort général face à ce dossier, elle a inscrit sa dissidence.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187394001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à la majorité, avec la dissidence de Mme Hawa, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.